

L'AGEFI

Les PME en quête de crédit court terme

Frédérique Garrouste 16/07/2015 L'AGEFI Hebdo

La reprise de l'activité aidant, les petits acteurs vont devoir faire face à des besoins de fonds de roulement.

Comme le lait sur le feu, la trésorerie des entreprises de taille réduite fait l'objet d'une attention redoublée. Au moment où l'économie montre des signes de reprise, ces acteurs économiques aux finances souvent fragiles doivent faire face à un besoin en fonds de roulement accru.

Si la conjoncture atone a évité les tensions sur le financement jusqu'ici, la réponse du système bancaire sera-t-elle suffisante en cas de redémarrage de la demande ? « Depuis plusieurs années, les entreprises font le dos rond pour préserver au maximum leur trésorerie en limitant leurs investissements car les baisses d'activité ont entraîné une sous-utilisation des capacités de production », indique Frédérique Vernerey, directrice de l'arbitrage des risques chez Euler-Hermes France. Dès lors, la reprise de l'activité, même molle, entraînera des besoins de trésorerie pour relancer la production et toute la chaîne d'approvisionnement. Paradoxe, les entreprises devront faire face à des dangers accrus.

Autre sujet de préoccupation, « les taux sont exceptionnellement bas actuellement, la question est de savoir comment le système bancaire va réagir dans un contexte de politique monétaire normalisée », s'interroge un expert. Les petites entreprises sont particulièrement exposées à cette passe délicate. « Les TPE - moins de 20 salariés - sont souvent monobancaires, ce qui peut rendre les négociations plus compliquées que pour les autres entreprises, quel que soit le secteur », souligne Frédérique Vernerey. « Les TPE sont l'objet principal des tensions de financement, avec des fonds propres souvent nuls, voire négatifs, ce qui se traduit par des besoins de trésorerie, explique un observateur. Or les dirigeants sont mal formés aux questions de financement, ils connaissent essentiellement le découvert dont le taux moyen est de 9 %, et l'affacturage qui peut coûter 15 %. »

Accompagnement

Depuis 2008, les entreprises ont appris à mieux gérer leurs ressources financières et les banques se veulent présentes auprès des petites sociétés. « Nous continuons de financer résolument les entreprises et parmi elles, les PME et les entrepreneurs, affirme François Orain, directeur des entreprises chez Crédit du Nord. Nous leur proposons notamment la mobilisation du poste clients : les offres d'affacturage des banques se sont beaucoup simplifiées et permettent de servir facilement les TPE. La mobilisation de créances via la loi Dailly est aussi une excellente alternative ; ce mode de financement a été abandonné dans beaucoup de réseaux bancaires, mais nous continuons de le pratiquer. »

Spécialiste des petites entreprises, le groupe Banques Populaires a conçu une offre de crédit qui permet de couvrir les premières phases d'un regain d'activité. « Quand les dépenses d'innovation sont souvent autofinancées par l'entreprise, nous proposons de les couvrir avec du crédit, pour lequel le Fonds européen d'investissement (FEI) nous octroie une contre-garantie à 50 %, expose Christophe Descos, directeur du marché des entreprises et institutionnels chez Banques Populaires. Ce dispositif qui existe depuis deux ans permet de financer les dépenses de compétitivité et, grâce à un différé de remboursement de deux ans, peut soutenir la croissance quand l'investissement repart. » Ce type de financement a été repris par Bpifrance qui apporte sa garantie aux banques pour les crédits venant consolider les trésoreries des PME.

Pour les investissements, le groupe Banques Populaires vient de lancer une offre permettant d'améliorer les trésoreries. « Nous proposons de combiner le nouveau dispositif de suramortissement de 40 % avec du crédit-bail, ce qui permet, les loyers de crédit-bail étant déductibles de l'impôt sur les sociétés, une réduction immédiate de 13 % du montant des loyers et soulage de facto la trésorerie », explique Christophe Descos. Mais une autre façon d'alléger les trésoreries consiste à réduire les retards de paiement, sachant que 62 % des entreprises françaises payent leurs fournisseurs en retard, selon le relevé d'Au Group, spécialiste du crédit clients. Là encore, l'embellie pourrait ne pas être favorable. « Dans tout contexte de reprise, tout le monde essaie de gagner en souplesse dans la gestion de son BFR (besoin en fonds de roulement, NDLR) et de garder du 'cash'. Il y a alors une tendance naturelle à l'allongement des délais de paiement », indique Frédérique Vernerey. « Le retard moyen est de 13 jours, sachant qu'un jour coûte 1 milliard aux PME, précise Thierry Millon, directeur d'Altares. Un niveau jamais vu depuis dix ans. Neuf entreprises de grande taille sur dix règlent leurs factures en retard. »

Le sujet se révèle problématique pour les petites entreprises. « Elles subissent les retards sans les pratiquer, n'ayant pas le temps de mettre au point des stratégies pour faire traîner les paiements », explique Thierry Millon.

Si l'Observatoire des délais de paiement est en attente d'un nouveau président pour reprendre son activité, le thème des délais de paiement ne fait pas moins l'objet d'une forte mobilisation parmi les pouvoirs publics. Le médiateur des relations interentreprises, qui estime que 100.000 emplois seraient à la clé du respect des délais de paiement, intensifie ses interventions (lire l'entretien).

Les contrôles dans les entreprises vont être multipliés et le secteur public sera lui aussi mis à contribution. « Le médiateur des marchés publics est très efficace pour accélérer les paiements, les administrations ont mis en place la facturation électronique, note Thierry Millon. Les délais restent longs dans la santé mais ont baissé pour les Epic (établissement public à caractère industriel et commercial, NDLR) et les collectivités locales. Ils ressortent à 40 jours dans l'administration, pour 60 dans le privé. »

Les entreprises peuvent aussi jouer sur les processus de traitement des opérations pour améliorer leur fonds de roulement. « La génération de trésorerie passe par la qualité et le timing de l'encaissement et du décaissement. Le sujet moteur pour les PME est la qualité de l'encaissement et sa sécurité, déclare Laurent Rouillac, président-directeur général de Syrtals. Sepa (Espace unique de paiement en euros, NDLR) favorise cela, dans une logique de dématérialisation qui permet un traitement fluide de la facture et de son règlement. » De nouveaux services sont proposés en financement par les acteurs du paiement. « La Carte Business American Express est une carte à débit différé qui permet au dirigeant d'étendre son délai de paiement jusqu'à 58 jours après l'achat, explique par exemple Christophe Brouttier, vice-président du marché des professionnels et TPE chez American Express Carte-France. Ce service est destiné aux professions libérales et aux petites entreprises de moins de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires. »

Prêt interentreprises

Autre piste, le financement interentreprises progresse. Certes, le projet de texte en cours d'examen en France ne sera pas une révolution. « Seules les S.A. et les S.A.R.L. pourraient faire crédit, sur une maturité inférieure à deux ans, explique Laurent Mion, associé de CMS Bureau Francis Lefebvre. Le projet prévoit des conditions de fond comme l'existence de liens économiques entre prêteurs et emprunteurs. L'activité de prêt interentreprises doit en tout état de cause rester occasionnelle et il y a fort à parier que le décret devant venir préciser le dispositif légal impose des limites complémentaires, visant à éviter que les entreprises fournissent des prêts hors ressources disponibles. »

Le reverse factoring semble davantage privilégié (lire l'entretien). Encore récente, cette technique se répand, comme en témoignent les deux projets de fonds sur ce thème que vient d'annoncer Acofi Gestion, en partenariat avec le spécialiste Corporate LinX. De quoi intéresser les investisseurs aux besoins de trésorerie courants des entreprises.

